

PFAS – Déclaration

1 juillet 2026

**Valable pour les unités de production européennes de Hartmann
Emballage en fibres moulées – boîtes et plateaux pour œufs coquille**

Hartmann a réalisé une évaluation indépendante en laboratoire d'emballages en fibre moulée représentatifs provenant de ses sites de fabrication afin de vérifier leur conformité aux exigences relatives aux PFAS (polymériques ou non polymériques) établies à l'article 5 du règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR).

L'évaluation en laboratoire a été réalisée au regard des seuils de PFAS définis à l'article 5 du PPWR pour les matériaux d'emballage destinés au contact alimentaire. Le test a été conçu pour confirmer que les produits respectent les limites légales établies dans le règlement (UE) 2025/40 :

- < 25 ppb pour les PFAS non polymériques individuels,
- < 250 ppb pour le total des PFAS non polymériques,
- < 50 ppm pour le fluor total (TF).

Les échantillons d'emballages en fibre moulée testés sont représentatifs des produits d'emballage pour œufs mis sur le marché par Hartmann. Les résultats des tests ont révélé être inférieurs aux seuils réglementaires applicables du PPWR et les produits testés sont donc conformes aux exigences établies à l'article 5 du PPWR.

Hartmann demeure engagé à garantir la pleine conformité à toutes les exigences réglementaires pertinentes et à maintenir des normes élevées en matière de sécurité des produits et de responsabilité environnementale.